



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-101  
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**DEMENAGEMENT  
13 PLACE SAINT PAUL**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;  
**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de régler le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements place Saint Paul (photo jointe) du samedi 24 février 2024, 20h00 au dimanche 25 février 2024, 20h00.

**Article 2:**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

**Article 3 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 février 2024.

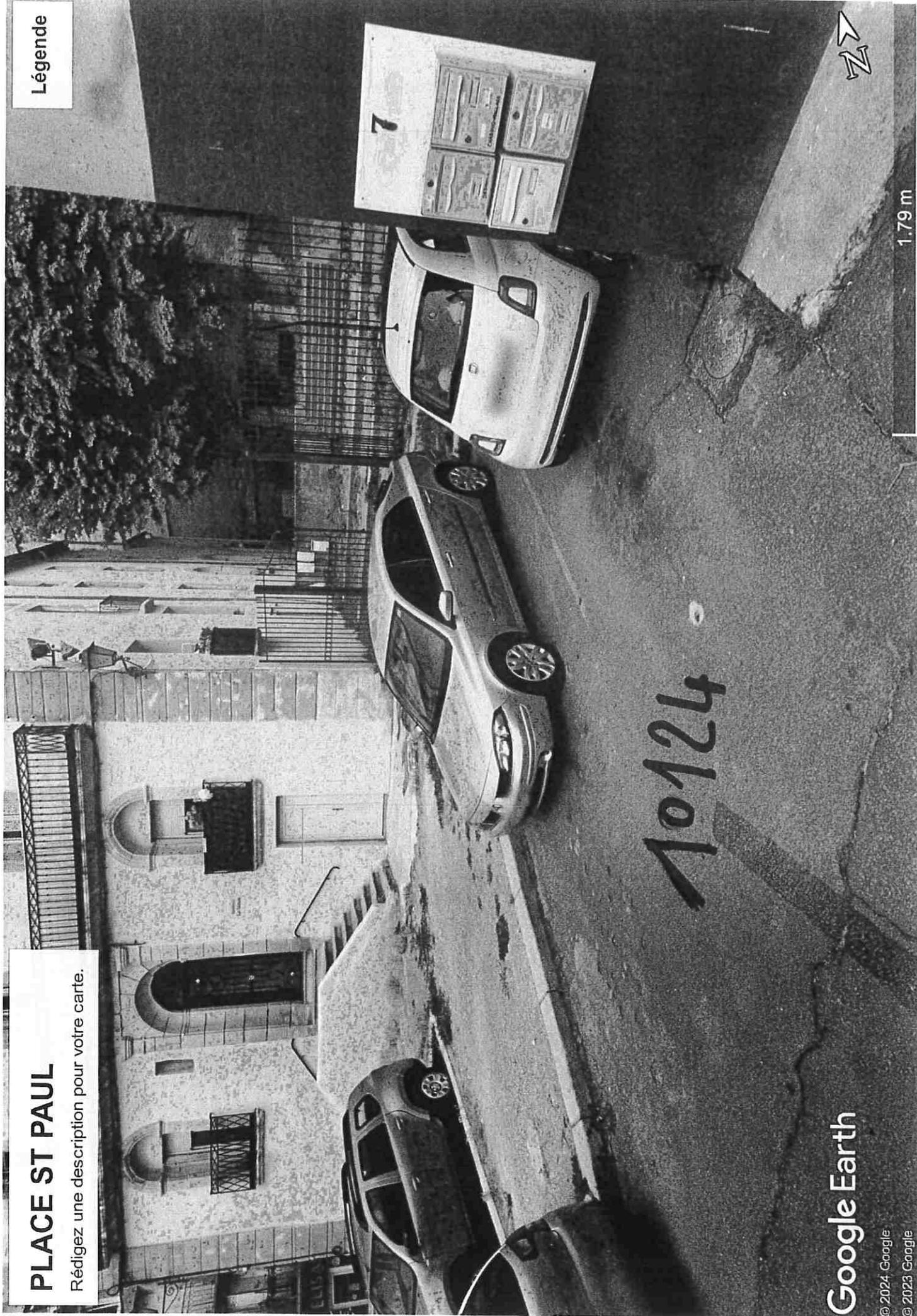
Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

# PLACE ST PAUL

Rédigez une description pour votre carte.

Légende



Google Earth

© 2024 Google

© 2023 Google

1.79 m

